

vent. Ne méprisons jamais un si grand privilège, puisque ces pauvres âmes n'ont, du côté de ce pouvoir, d'assistance à espérer que de notre part. Propageons partout leur dévotion, car la moisson est abondante et les ouvriers en petit nombre. O Dieu ! que d'heures et de jours nous avons perdus pour ces morts, et qui, bien employés, nous auraient mérité à nous-mêmes, dans le ciel, de plus hauts degrés de gloire dont nous serons éternellement privés !

(*Traité du Purgatoire.*)

Quiconque prie pour les âmes du Purgatoire les oblige à la reconnaissance et à des services égaux.

(*Adrien IV.*)

Songez-y : bientôt, *demain*, nous serons à leur place ! Agissons donc à leur égard comme nous désirons qu'on agisse envers nous.
